



**Le Délégué Général
Yvon Englert.**

Maison de la Presse
Rue Mazy, 25
5100 Namur
Yvon.englert@gov.wallonie.be

A l'attention des médecins généralistes
Par courriel

Namur, le 26 Avril 2021

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Comme vous le savez, la vaccination progresse et nous approchons les 70% des personnes âgées de 65 ans et plus qui ont reçu au moins une dose de vaccin. Néanmoins, ce n'est pas suffisant et **plus que jamais nous avons besoin de votre mobilisation pour que ces efforts se poursuivent et que nos aînés soient protégés alors que la troisième vague de la pandémie est toujours en cours.** Il est aussi de notre devoir à tous de faire tous nos efforts pour éviter la saturation de nos hôpitaux. Mais au-delà, il y va aussi de notre impatience à tous de retrouver une vie sociale et relationnelle pleine et entière. Pour cela, une des meilleures chances est qu'une très grande partie de la population se fasse vacciner, toutes tranches d'âge confondues.

Il est probable que certains de vos patients vous aient contacté pour que vous indiquiez leurs comorbidités et ainsi rendre leur vaccination prioritaire. Vous avez cette possibilité via votre logiciel professionnel (DMI). A titre d'information, vous pouvez préciser à vos patients que leur code leur est visible sur le site www.myhealthviewer.be.

L'opération « Re Vax 80+ » a été initiée le 20 avril dernier. Concrètement, cette opération se déroule par l'intermédiaire du call-center 0800/14 019. Les personnes de 80 ans et plus ou leur famille et amis en mesure de les accompagner sont prioritaires lorsqu'ils appellent le call center afin qu'un opérateur puisse rapidement les prendre en charge et fixer un rendez-vous. De plus, les opérateurs du call-center ont aussi la possibilité de retrouver le code de vaccination dans l'éventualité où la personne l'aurait égarée. Le seul document indispensable à avoir sous la main est le numéro de registre national qui se trouve au dos de la carte d'identité.

Vous en avez été informés il y a quelques jours : vous pouvez désormais vacciner vos patients dans l'impossibilité de se déplacer et donc incapables de se rendre dans un centre de vaccination dans des conditions satisfaisantes. Pour ce faire, vous devrez contacter un centre de vaccination duquel vous êtes proche (par exemple via votre cercle de médecine générale) afin de prendre un rendez-vous pour venir chercher une seringue préparée pour votre patient que vous lui administrez à l'occasion d'une visite à domicile qui doit se situer dans les heures qui suivent la préparation de la seringue. Nous vous conseillons de planifier l'injection dans les 3 heures qui suivent la prise en charge de la seringue. N'oubliez pas de veiller, en collaboration avec le centre de vaccination, à l'encodage dans vaccinet+ de chaque vaccination. C'est essentiel.



Le vaccin de Johnson et Johnson est maintenant autorisé en Belgique mais subit quelques retards de livraison. Il devrait être disponible dans les centres de vaccination dès la première ou seconde semaine de mai.

Nous savons que vous vous efforcez de sensibiliser à la protection contre la COVID 19 et qu'à ce titre vous faites figures d'ambassadeurs privilégiés de la vaccination auprès des citoyens. Pouvons-nous vous demander une attention particulière pour les personnes de 65 ans et plus, particulièrement dans ces semaines-ci qui leur sont spécialement dédiées pour la vaccination ?

Si la campagne Re Vax a été initiée à destination des 80+, elle sera étendue dès la semaine qui s'ouvre aux tranches d'âge de 70 à 80, puis de 65 à 70. Il est essentiel de sensibiliser toutes ces personnes, que vous rencontrez régulièrement au comptoir, à la vaccination et à les informer pour qu'elles se positionnent en bonne connaissance de cause.

Votre intervention et sensibilisation auprès d'elles restent extrêmement importantes. Vous trouverez ci-joint le communiqué de presse sur Re Vax 80+.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.



Yvon Englert
Délégué Général COVID 19